



59^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 9 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

Genève, le 3 juillet 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Rapporteuse spéciale pour la présentation de ses rapports ainsi que pour son travail.

Nous partageons votre analyse selon laquelle le racisme contemporain se manifeste non seulement à travers des actions individuelles de haine, mais aussi par des mécanismes institutionnels et structurels.

En Suisse, le racisme se manifeste à la fois de manière interpersonnelle, institutionnelle et structurelle. Il touche particulièrement les personnes perçues comme « étrangères », souvent à l'intersection de plusieurs facteurs de discrimination tels que la nationalité, la couleur de peau, la religion, le statut socio-économique ou le genre. Ces discriminations multiples produisent des effets durables sur les opportunités de

participation sociale et sur la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La lutte contre le racisme doit reposer sur un engagement de tous les niveaux de gouvernements. C'est le cas en Suisse avec des responsabilités complémentaires de la Confédération, des cantons et des communes. Dans cette optique, l'adoption en 2024 par le Parlement d'une stratégie nationale et d'un plan d'action contre le racisme et l'antisémitisme constitue une étape importante. Son élaboration est actuellement en cours de préparation. Ce processus vise à mieux coordonner les efforts à tous les niveaux de l'État, à renforcer les synergies entre les institutions et à garantir une protection effective, cohérente et accessible sur tout le territoire.

Madame la Rapporteuse spéciale, comment renforcer les normes internationales pour mieux couvrir les discriminations intersectionnelles ?

Je vous remercie.